



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

AFP

Question écrite n° 28336

## Texte de la question

M. Noël Mamère interpelle M. le ministre de la culture et de la communication à propos de la situation financière de l'Agence France Presse. L'AFP, depuis plusieurs exercices, rencontre de sérieuses difficultés. La capacité d'autofinancement et la trésorerie sont négatives. L'endettement bancaire a doublé. Les fonds propres sont négatifs. Avec un déficit cumulé de 70 millions d'euros, l'avenir de l'agence est en jeu. Pour la première fois dans l'histoire de l'AFP, l'Etat signe avec l'agence un contrat d'objectifs et de moyens (COM), un mécanisme réservé jusqu'ici à l'audiovisuel public. Ce contrat, s'il représente une avancée, ne règle en rien la question du déficit structurel de l'AFP dû à l'impossibilité pour l'AFP de trouver des recettes commerciales en dehors des abonnements. La compression de la masse salariale ou la vente par crédit-bail du siège de l'AFP ne peuvent être une solution financière à long terme. Les personnels s'inquiètent à juste titre de la logique de désengagement et de régression du rôle mondial de l'agence. L'information n'est pas une marchandise et ne peut être soumise à la seule loi du marché. Il lui demande de réaffirmer le rôle de l'AFP comme une grande agence mondiale non anglophone en lui fournissant les moyens de fonctionner. Il lui demande de mettre en place l'indispensable concertation en organisant une table ronde qui réunirait les professionnels de la presse écrite nationale et régionale, les syndicats de journalistes, l'ensemble des parties prenantes concernées par l'avenir de l'AFP.

## Texte de la réponse

L'Agence France-Presse fait partie des trois premières agences de presse mondiales. C'est un atout pour la presse, pour le rayonnement de la France et pour les équilibres démocratiques de l'information dans le monde. Sa situation économique, malgré un dynamisme certain ayant conduit au renforcement de ses positions commerciales sur plusieurs marchés, reste cependant fragile. L'enjeu essentiel pour l'agence est aujourd'hui de mettre en oeuvre une stratégie de développement prenant en compte les mutations technologiques qui affectent le marché mondial de l'information et la concurrence des autres agences de presse. En signant avec l'Agence le 20 novembre dernier un contrat d'objectifs et de moyens, l'État a choisi de l'accompagner afin de l'aider à maintenir sa position internationale tout en lui permettant de garantir la qualité de son information. L'État s'est ainsi engagé sur l'évolution de ses abonnements pour les cinq prochaines années dans le cadre de ce contrat. Cet effort renouvelé se traduit pour 2004 par une augmentation substantielle des abonnements de l'État à l'Agence France-Presse. Ces derniers s'élèvent en effet pour 2004 à 103,2 millions d'euros, soit une progression, par rapport aux crédits votés pour 2003, de 3 %. En contrepartie de cet effort financier de l'État, l'Agence France-Presse devra s'engager à parvenir à l'équilibre financier dans les quatre années à venir grâce au développement de ses recettes commerciales et à un effort persévérant de maîtrise de sa gestion. Le contrat d'objectifs et de moyens constitue donc une chance pour l'agence. Il lui permettra de retrouver l'équilibre économique et les moyens de son développement mondial. Sa mise en oeuvre devra être le fruit d'un engagement collectif de l'ensemble de ses personnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Noël Mamère](#)

**Circonscription :** Gironde (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28336

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 novembre 2003, page 8566

**Réponse publiée le :** 17 février 2004, page 1217